

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



FNFA • AFPN



FMB • CGFPN



FNSI • ISPNI



FNTC • CFPN

LA CONVOCATION DES ÉLECTEURS MET FIN AU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI C-23; LES AUTEURS ET MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS MAINTIENNENT LEUR ENGAGEMENT ENVERS L'ADOPTION DU PROJET

OTTAWA, ONTARIO, le 27 mai 2004 – Le débat concernant la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (projet de loi C-23) a officiellement pris fin à la Chambre des communes, après que le premier ministre a décrété la convocation des électeurs. Les élections fédérales auront lieu le 28 juin 2004.

C.T. (Manny) Jules, porte-parole de l'Initiative sur les institutions fiscales des Premières nations (IIFPN), regrette de constater la fin des débats sur le projet de loi C-23, en raison de la convocation des électeurs. Néanmoins, il se montre particulièrement optimiste à l'égard des perspectives du projet de loi.

« Cette loi continue de revêtir une importance cruciale pour les Premières nations et les Canadiens. Nous travaillons à son adoption depuis nombre d'années, et nous reprendrons nos activités après les élections. Nos collectivités s'efforcent toujours d'assurer leur développement économique. Pour ce faire, nous avons encore besoin de nous doter d'une infrastructure, de créer des emplois et d'attirer les investissements. »

Le dépôt du projet de loi a eu lieu le 2 décembre 2002 à la Chambre des communes. Les débats sur ce projet ont repris le 26 avril 2004, à l'étape du rapport.

Les auteurs du projet de loi C-23, membres des Premières nations, maintiennent leur engagement ferme envers l'Initiative sur les institutions fiscales des Premières nations. Ils ont également reçu l'appui du chef national Phil Fontaine, qui a incité l'Assemblée des Premières nations à respecter la diversité des opinions formulées par ses membres lors de la dernière assemblée de la Confédération des nations, qui s'est tenue à Saskatoon.

Les auteurs de l'IIFPN considèrent les élections fédérales comme une occasion, pour les partis politiques, d'exprimer leur position respective sur les questions autochtones, en particulier l'intensification du développement économique sur les réserves.

First Nations Fiscal Institutions Initiative Initiative sur les Institutions fiscales des Premières nations

Le projet relatif aux institutions fiscales des Premières nations prévoit la création d'une autorité financière, d'une commission fiscale, d'un conseil de gestion financière et d'un institut de la statistique. La commission fiscale et l'autorité financière reposeront sur l'expertise et la réputation solidement établies de la Commission consultative de la fiscalité indienne, ainsi que de l'Autorité financière des Premières nations.

Ces institutions permettront aux Premières nations d'accéder aux marchés des capitaux exploités par les autres gouvernements. En outre, elles renforceront le système d'imposition de la propriété immobilière et contribueront à mieux représenter les contribuables. Qui plus est, elles favoriseront l'établissement de normes financières pertinentes et accroîtront la capacité de gestion financière des Premières nations. Enfin, elles serviront à combler les lacunes affectant les statistiques sur les Premières nations, à l'heure actuelle.

- 30 -

Personne-ressource :

Agnes Papanastasiou
Agente de relations publiques
(613) 954-6201
mail@fnfi.ca

Renseignements sur les institutions proposées :

Commission fiscale des Premières nations – www.fntc.ca

Autorité financière des Premières nations – www.fnfa.ca

Conseil de gestion financière des Premières nations – www.fnfmb.com

Statistiques des Premières nations – www.firststats.ca

[Fiche d'information – Initiative sur les institutions fiscales des Premières nations](#)